

Le petit Gourberasien

Le mot du Maire

Comme chaque année, nous vous joignons le compte de résultat de **l'année 2004** et le budget de **l'année 2005**. Ce dernier, une fois encore, a été réalisé sans augmentation des taux des taxes locales qui sont donc **inchangées depuis 4 ans**. Malgré cela, sur la même période, nous avons réussi à **réduire l'endettement** de la commune de près de **93.000 €**.

Le **PADD** ayant été défini par le Conseil municipal, la **révision générale du PLU** se poursuit avec les projets de **nouveau zonage** et de **nouveau règlement** qui vont être soumis, pour examen, aux P.P.A. Une deuxième réunion publique se tiendra à l'issue de cet examen.

La DDE nous ayant signifié l'avis favorable de toutes les administrations pour le **lotissement « Bâche de Sort »**, le Maire a signé **l'arrêté de lotir** le 15 avril 2005. L'appel d'offre a été lancé pour les travaux de viabilité du terrain du lotissement et les affectations de lots aux nombreux demandeurs se poursuivent.

Lors de la **cérémonie des vœux**, du 14 janvier 2005, le Maire avait insisté sur la nécessité de sécuriser la traversée du village par un ralentissement de la circulation. Ses vœux ont été exaucés puisque la création du **giratoire** et **l'aménagement de la traversée du village** ont bien été inscrits au budget 2005 du Conseil Général.

La réalisation de ces travaux ne devrait donc pas tarder.

Les travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise aux normes du **bâtiment mairie-salle des fêtes** sont terminés et la réception a eu lieu le 09 février 2005. Après quelques travaux de finition, nous pourrions envisager l'inauguration officielle.

Le **bar-restaurant « La Gasconnette »** est toujours fermé, dans l'attente du départ du locataire du logement du bar qui ne veut partir que lorsqu'il aura trouvé un logement HLM à Dax ou Saint-Paul ! Le Conseil municipal va agir en conséquence.

A bientôt le plaisir de vous revoir, le **8 mai** sûrement !..

Bien cordialement.

Le Maire
Michel ROQUEBERT

Lotissement

Dans le cadre des pouvoirs donnés au Maire lors du Conseil du 27 septembre 2004, Monsieur ROQUEBERT a adressé le 15 novembre 2004 la demande de **permis de lotir** à la DDE, en douze exemplaires. C'est en effet cet organisme qui centralise les observations de ce permis de lotir auprès de l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA).

Ce lotissement comporte **29 lots**, de **1.502 m²** à **2.228 m²**, répartis sur l'ensemble de la parcelle communale A 118 (5ha 72a 50ca) et de la parcelle A 775 appartenant à Madame MASSIE.

Négociations immobilières :

Les négociations avec le Docteur MASSIE, sur le rachat de cette dernière parcelle, se sont poursuivies dans le cadre des engagements et accords verbaux de 2003.

Afin de définir un prix objectif et satisfaisant pour les deux parties, Monsieur le Maire s'est rapproché du **Service des Domaines** pour que ce dernier lui indique la valeur vénale du bien concerné, soit la parcelle cadastrée section A 775 d'une contenance de 2ha 03a 10ca. Monsieur ROQUEBERT a mené une négociation finale avec les consorts MASSIE sur la base de cette estimation, comme le Conseil municipal en date du 27 septembre 2004 lui en avait donné le pouvoir.

Enfin, la Commune va acquérir 1ha 66a 58ca sur la base d'un prix au m² fixé par les « Domaines », laissant aux consorts MASSIE une parcelle de 36 a 52 ca leur permettant de faire 2 lots. En contrepartie des 16.658 m² cédés, la commune rétrocédera une parcelle viabilisée de 1.575 m² dans le cadre de la dation en paiement.

Parallèlement, Monsieur ROQUEBERT a reçu Messieurs GENSOUS le 4 novembre 2004 pour négocier un angle de leur terrain (quelques dizaines de mètres carrés) dont la commune aura besoin pour mettre en œuvre la route d'accès du lotissement depuis la route départementale 150. Il a également rencontré Monsieur CASTEL pour l'informer qu'un ralentisseur sera mis en place face à cet accès et empiètera de quelques mètres carrés sa bordure de propriété. Monsieur CASTEL a donné son total accord à cette emprise nécessaire.

Monsieur ROQUEBERT doit également rencontrer Monsieur et Madame LEGROS pour des raisons similaires, comme il le leur a déjà dit verbalement.

Comme cela avait été précisé lors du conseil du 27/09/2004, Monsieur le Maire doit également contacter Monsieur Jacques CAMPET pour lui acheter la parcelle A379 (522 m² avec la grange) et partie de la parcelle A376 (environ 1300 m²) afin de créer le nouvel accès du lotissement par une voie communale, d'une part et créer un espace « sport et loisirs », d'autre part.

Etude des sols :

Le permis de lotir, qui aurait dû être délivré par la DDE courant février 2005, a été retardé par la DDASS pour des questions d'assainissement. En effet, cet organisme avait émis un avis défavorable, nous demandant d'opter pour l'assainissement semi-collectif plutôt que l'assainissement individuel, au motif qu'une grande partie du terrain ne se prêtait pas à cet assainissement individuel.

Or cette analyse était en totale contradiction avec l'étude des sols des parcelles concernées par ce lotissement, réalisée par la société HYDRO IMPACT - sous la responsabilité de Madame Carole PAILLE, ingénieur géologue – elle-même déléguée par le SYDEC, à la demande du Conseil Municipal.

Des résultats de cette étude, communiqués et expliqués par Madame PAILLE à Monsieur le Maire lors d'une visite à la mairie, il ressort une parfaite aptitude des sols à l'assainissement non collectif, soit, sous la forme toute simple de lits d'épandages pour les 2/3 des lots, soit sous la forme de lits filtrants non drainés pour 1/3 des lots.

En conséquence et en accord avec la DDE, Monsieur ROQUEBERT est intervenu auprès de la DDASS pour qu'elle revienne sur sa position.

Il a mis en évidence les conclusions de l'étude des sols, d'une part, et l'impossibilité financière, pour la commune, de mettre en œuvre un assainissement semi-collectif avec station de traitement des eaux usées, d'autre part.

Enfin, nous venons d'obtenir l'avis favorable de la DDASS et le Maire a donc **signé l'arrêté de lotir** le 15 avril 2005.

Révision générale du PLU

Le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été longuement débattu lors des derniers Conseils municipaux des 27 septembre 2004, 15 novembre 2004 et 16 février 2005.

Les réunions hebdomadaires se poursuivent à la mairie avec notre expert-géomètre, Monsieur MESPLEDE, afin d'étudier dans le détail les nouveaux zonages de l'ensemble de la commune.

Le 24/01/2005, une nouvelle réunion de jalonnement s'est tenue avec les P.P.A. (Personnes Publiques Associées) afin de leur soumettre nos projets et d'intégrer leurs observations, notamment sur les « zones de quartiers » qu'ils ne veulent plus voir se développer, conformément aux nouvelles lois SRU, notamment pour des questions d'environnement liées à l'assainissement individuel.

L'établissement des projets de règlement et de nouveaux zonages sont en cours et dès qu'ils seront prêts, une deuxième **réunion publique** (dans le cadre de la **phase de concertation**) se tiendra à la salle municipale en présence du Maire et de son Conseil municipal, de Monsieur MESPLEDE et de sa collaboratrice (géomètres-experts), afin d'exposer d'une façon plus détaillée le **projet du nouveau PLU** (plans, zonages, règlements, etc.).

Cette nouvelle réunion d'information et d'échanges avec la population clôturera le **cahier d'observations** qui est toujours à disposition au secrétariat de la mairie.

Une dernière réunion se tiendra avec les **PPA** pour leur exposer le projet de révision envisagé, avant de leur communiquer le projet définitif pour dernier avis.

Logements Ecole et Bar restaurant

Ecole :

Afin de remettre en état ce logement, qui nous a été rendu par Monsieur BONETTI dans un état pitoyable, le Conseil municipal a fait exécuter des travaux de revêtement des murs (peinture), de remise en état des planchers bois, des plafonds, de la salle de bains, des travaux divers d'électricité et de nettoyage extérieur pour un montant d'environ **5.400 €**.

Ce logement devait permettre de pouvoir loger Monsieur BOUYSSOU –qui nous avait donné son accord- dont l'appartement doit être remis à la disposition de la Municipalité pour les futurs locataires du Bar-Restaurant.

Or, malgré son accord antérieur, Monsieur BOUYSSOU refuse actuellement de déménager. Il veut s'installer à Saint-Paul-lès-Dax ou à Dax et attend un logement HLM d'une de ces deux villes.

Bar-restaurant :

Le refus de Monsieur BOUYSSOU de déménager à l'école ne nous a pas permis de louer le bar-Restaurant, car les gérants-locataires potentiels veulent pouvoir habiter sur place.

Monsieur le Maire va intervenir une nouvelle fois auprès de Monsieur BOUYSSOU pour solutionner le problème.

Communauté des Communes

Le Conseil communautaire a repris normalement ses travaux avec la totalité de ses membres qui sont donc passés de 31 à **36**.

Les grands dossiers actuellement à l'étude concernent la voirie d'intérêt communautaire, le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) du Grand Dax en faveur du logement social et le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Réalisations et Projets

Rénovation-extension mairie/salle des fêtes.

La réception des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment qui ont démarré début septembre 2004 a eu lieu le 9 février 2005.

Quelques travaux de finition se sont déroulés jusqu'au 23 février 2005, notamment pour terminer la peinture extérieure qui a été réalisée pour la totalité du bâtiment, alors qu'elle n'était prévue, à l'origine, que pour les parties créées ou agrandies.

Financement :

- **DGE** : Dans le cadre de ces travaux, notre commune avait demandé une subvention sous forme de DGE des communes dès l'année 2003. Monsieur le Préfet nous a accordé cette subvention pour un montant de 17.150 €.

- **FEC** : Afin de compléter le financement de ces travaux, nous avons également fait appel au Fond d'Équipement des Communes (FEC) qui avait été initialement prévu pour les travaux d'agrandissement du Bar-Restaurant (actuellement différés).

En conséquence, nous avons demandé au Conseil Général des Landes, d'imputer les subventions FEC 2001, FEC 2003 et FEC 2004 sur le financement du Bâtiment Mairie-Salles des Fêtes. Ces subventions, qui nous ont été accordées, représentent 16.577 € auxquelles s'ajouteront le FEC 2002 pour un montant de 6.165 € et le FEC 2005 qui devrait être du même ordre (6.100 €).

Le total des subventions DGE et FEC devrait donc s'élever à un peu plus de 46.000 €.

Traversée d'agglomération.

Le projet technique du carrefour giratoire au centre du village avait été arrêté avec Monsieur Yves FAUCHE du Conseil Général le 23 septembre 2004. L'objectif de ce giratoire étant de rendre plus efficace, moins rapide et donc moins dangereuse, la circulation au centre de notre village.

Cet aspect technique résolu, un dossier administratif complet avait été déposé au Conseil Général par Monsieur ROQUEBERT afin que les élus du-dit Conseil inscrivent ce projet dans le budget primitif 2005 du département des Landes.

Madame Danielle MICHEL, Vice-Présidente du Conseil Général, nous a informés par courrier en date du 8 février 2005, que le programme triennal 2005-2007 de travaux sur la voirie départementale avait été totalement approuvé.

S'agissant de notre commune, elle nous a confirmé par ce même courrier qu'une opération de travaux, en traversée d'agglomération au carrefour des RD 150 et 342 est bien prévue **en 2005**, avec création d'un giratoire.

Programme voirie 2005.

Après étude réalisée par la commission voirie, les travaux 2005 concerneront la route de « Pountinbéou » avec reprofilage et réalisation d'un revêtement tri-couches d'une largeur de 3m50 sur la chaussée déjà empierrée.

Monsieur VICTORIN, des Services Techniques de la Communauté des Communes du Grand Dax, a chiffré ces travaux qui seront totalement financés par notre droit de tirage annuel pour travaux de voirie d'un montant de **11.000 €** hors taxe pour 2005.

Chemins et forêts.

Une réunion s'est tenue le 8 octobre 2004 à la mairie avec Monsieur REMAZEILLES, responsable de l'**ONF**, Monsieur le Maire, et la Commission « Chemins et Forêts » (Messieurs Jean-Michel STINCO et Francis PINSOLLE) afin d'étudier le programme des travaux nécessaires dans la forêt communale en 2005.

Il ressort que la plupart des travaux forestiers pourront être réalisés en régie communale (DFCI ou Monsieur LARAGNESTE) et que seuls des travaux d'élagage à 3 mètres de hauteur devront être effectués par une entreprise extérieure. Il s'agit de la parcelle 6A de 8,88 ha.

Monsieur REMAZEILLES nous communiquera les meilleurs devis concernant cette opération d'élagage, dont le coût total devrait se situer aux alentours de **2.400 €** hors taxe.

Aucune coupe de bois n'est prévue en 2005.

Reprises de tombes.

Une procédure de reprise des tombes en l'état d'abandon au cimetière municipal avait été mise en œuvre en 1992, suite à une décision du Conseil municipal en date du 05/06/1992.

Une affichette ainsi libellée avait été apposée sur ces tombes : « **Cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise** ». « **Prière de s'adresser à la mairie** ».

Un P.V.d'état d'abandon de ces tombes avait été établi et après un délai de 3 ans, le prononcé de reprise pouvait intervenir par ARRETE du Maire.

Ce délai ayant expiré depuis longtemps, et compte tenu du problème de places disponibles au cimetière, Monsieur le Maire va établir un ARRETE concernant le prononcé de reprise des tombes en état d'abandon.

Vie locale

Goûter de Noël

Le Père Noël est passé faire sa distribution de cadeaux à Gourbera la samedi 18 décembre 2004 à 16 heures !

Quelques jours avant, on s'empressait donc de décorer le bar pour l'accueillir, car notre salle des fêtes en pleine réfection, n'était pas encore prête !

A l'heure dite, le bar scintille de boules, de guirlandes, le sapin clignote, les tables sont dressées pour le goûter et Petits enfants et Grands enfants attendent le Père Noël.

Chacun se régale de galettes, de frangipanes et du fameux chocolat au lait de Fernande, quand le Père Noël fait irruption de derrière le bar. Il a les bras encombrés de cadeaux et commence sa distribution.

C'est dommage, certains manquent à l'appel, mais Père Noël est content de découvrir de nouveaux visages.

Merci encore au Père Noël, et à l'année prochaine !

Vœux du Maire 2005.

La cérémonie des vœux du Maire, entouré de son Conseil Municipal, s'est tenue le vendredi 14 janvier 2005 à 18 heures, dans la salle du Bar-Restaurant « La Gasconnette », la salle des fêtes étant toujours en travaux.

Les habitants de Gourbera étaient venus nombreux, comme chaque année, et les associations étaient représentées par leurs Présidents. Madame Danielle MICHEL, Vice-Présidente du Conseil Général, et Monsieur Jacques ANTHIAN, Président de la Communauté des Communes s'étaient excusés, indisponibles ce jour-là.

Club des Aînés : Le petit mot du Président.

Malgré un hiver rigoureux, alors que l'on parle tant du réchauffement de la planète, les retraités de l'Amicale essayent de résister aux intempéries en continuant « avec courage » à assister aux goûters mensuels qui ont vu ces derniers temps, pour la Chandeleur et le Carnaval : une dégustation d'une montagne de crêpes et de merveilles confectionnées par des volontaires.

Et dire que certains affirment que les retraités perdent l'appétit en vieillissant !...

Ceci n'est pas vrai !...

A part ces « agapes », nous avons préparé la saison 2005 avec notre assemblée générale qui a eu lieu dans la salle des fêtes « rénovée » le mardi 22 mars, suivie par un apéro « sérieux », un très bon repas, et une belle surprise : l'animateur de Jurançon, René CAZENAVE, avait été invité et ses nombreuses histoires gasconnes, toutes plus drôles les unes que les autres, lui ont permis d'obtenir un immense succès.

Après le compte rendu moral et financier, il a été question de voyages d'une journée, au nombre de trois :

- le bassin d'Arcachon avec promenade en bateau,
- le Béarn avec le musée du bérêt, le zoo d'Asson et un atelier de tissage,
- une escapade en Espagne dans la Province d'Aragon.

Au mois de septembre, voyage de 8 jours au Mont St Michel en Bretagne, la rade de Brest avec déjeuner croisière, les enclos paroissiaux, la côte de granit rose, St Malo l'ancienne cité corsaire et l'Île de Brehat.

Au retour, visite également de l'Île de Noirmoutiers et du Marais Poitevin.

Aux dernières nouvelles, il semble que l'autocar soit déjà presque plein.

Voilà pour les nouvelles du 3^{ème} âge !

*N'oubliez pas que nos chers retraités ont une devise : « **Amitié et Solidarité** » !*

Marcel MOLY.

11 novembre

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée comme chaque année au Monument aux Morts. Après rappel par Monsieur le Maire du devoir de mémoire, il a déposé une gerbe au pied du monument, et demandé une minute de silence en souvenir de toutes les personnes mortes pour la France.

Un apéritif républicain a clôturé cette manifestation au bar-restaurant « La Gasconnette ».

Saint-André.

En l'absence de disponibilité de la salle des fêtes en raison des travaux, le repas traditionnel du soir de la Saint-André n'a pu avoir lieu.

Toutefois, le dimanche 28 novembre, une messe a été célébrée dans notre église et après celle-ci, toute l'assemblée s'est réunie au Bar « La Gasconnette » pour un apéritif convivial.

Le Cirque.

Quelle surprise, le cirque pose ses caravanes sur la place de notre village et aussitôt, on voit se dresser le chapiteau.

Un air d'enfance nous resurgit à la tête... Les couleurs sont chatoyantes et pendant quelques jours le chapiteau et sa ronde de caravanes animent notre petit centre. On repère de ci-de-là, un cochon, un lama, un dromadaire, les oies, les poules, les chèvres.

Le mercredi après-midi, une représentation est donnée pour le plus grand plaisir des petits et grands. C'était coloré et chaleureux en ce début d'hiver un peu magique et nous étions contents de cette visite inattendue.

Nos villageois auront pu apprécier la bonne tenue des lieux publics après le départ du cirque.

Nous formulons que l'an prochain le cirque revienne et nous leur souhaitons encore plus de spectateurs !

Com'urbus

Comme prévu, le 05 octobre 2004, de 10 heures à 12 heures, sur la place de la Mairie, la société RDTL s'est tenue à la disposition des habitants de la commune pour les renseigner sur les nouveaux services proposés par Com'Urbus.

Il est rappelé que l'adhésion est gratuite, que des formulaires sont disponibles au secrétariat de mairie, et que le voyage doit être réservé au plus tard la veille du départ.

Location salle municipale.

Le Conseil Municipal a décidé de revoir les tarifs de location de la salle municipale :

- Pour les habitants de Gourbera : 100 € la journée,
- Pour les personnes extérieures au village : 200 € la journée.

Location studio T2.

Monsieur Philippe MAISONNAVE a mis fin à la location du studio T2 du bar-restaurant et est parti fin novembre 2004, en accord avec la Municipalité.

Monsieur BERMIS Michel, présenté par Philippe MAISONNAVE, et qui s'était montré intéressé pour louer ce logement dans son état actuel, a été choisi comme nouveau locataire par le conseil municipal. Il y a exécuté personnellement des travaux de peinture et en a pris possession le 01/01/2005.

Agent recenseur.

Afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune, depuis la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité, il convenait de créer un emploi temporaire d'Agent recenseur.

Le Conseil Municipal a donc créé un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur, du 6 janvier 2005 au 19 février 2005.

Cet agent recenseur (Mademoiselle Laurie LEYDET) a été chargé, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

CCAS:

Le versement des prestations de la MSA et de la CRAMA est soumis au rattachement de la Commune de Gourbera à un organisme pivot.

Le CCAS de Saint-Paul-les-Dax étant organisme « pivot » pour Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent de Paul, Rivière et Mées, Monsieur le Maire, en qualité de Président du CCAS, a demandé et obtenu le rattachement du CCAS de Gourbera à ce regroupement.

Infos - Services

Boulangier

Nous rappelons qu'un artisan boulangier s'était proposé pour faire une tournée matinale dans notre village afin de livrer du pain.

A ce jour, seules 10 familles intéressées se sont fait connaître au Secrétariat de la Mairie.

Pour qu'une décision positive soit prise par cet artisan, il faudrait que d'autres personnes manifestent leur intérêt à la mairie.

Internet haut débit (ADSL).

Après négociation avec France Télécom, une centaine de demandes serait nécessaire pour obtenir l'ADSL. Le rapprochement avec la commune de HERM est toujours d'actualité, notamment pour les habitants des quartiers de « Cluquelardit » (environ 70 foyers) qui ont été invités par leur Maire à remplir un formulaire manifestant leur intérêt.

A ce jour, une cinquantaine de familles de Gourbera s'est inscrite au Secrétariat.

Nous vous joignons un formulaire à retourner à la Mairie dûment rempli, que nous transmettrons à France Télécom dès que nous aurons atteint un quota de 100 personnes avec la Commune d'HERM,

Carnet

Naissances : Néant.

Décès : Néant.

Mariage : Mademoiselle HAUQUIN Marie-Sylviane, fille de Pierre et Lucette HAUQUIN et François LE MOY, fils de René et Simone LE MOY se sont mariés le samedi 12 février 2005 à la mairie de Gourbera.

Monsieur le Maire, qui a célébré ce mariage, a conclu par un discours fort sympathique, tenant par là-même à rendre hommage aux parents de la mariée (Lulu et Pierre) dont la renommée dépasse depuis longtemps les frontières de Gourbera !..

